

Réunion du Comité du 28 Mars 2023

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à ST SULPICE LE GUERETOIS le 28 mars 2023 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date convocation : 21 Mars 2023

Présents : AUDONNET Jean Louis ; AUDOUX Patricia ; AUGROS Evelyne ; BARBAIRE Jean Luc ; BEUZE Daniel ; BODEAU Eric ; BOISRAMIER Guy ; BOQUET Jacques-André ; BOURDIER Sylvie ; BOURSAULT Sébastien ; CARENTON Daniel ; CARIAT Jacky ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE Bertrand ; CHATELAIN François ; CHAUMETTE Raymond ; CHAVANT Philippe ; COLNET Bernard ; COURATIER Josiane ; DARDAILLON Bruno ; DEBROSSE Guy ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX sylvain ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GAUTIER-ROUGEOT Marie-Anne ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; GRIMAUD Hervé ; HAMONEAU Nicolas ; HIVERT Eric ; JANNOT Florence ; LABESSE Jean Claude ; LARDY Loïc ; MALFAISAN Frédéric ; MARTIAL Jean Luc ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Christophe ; NIQUET Jean-Marc ; PASDELOU Jérôme ; PETIT Denis ; PHILIPPON Kévin ; PICHON Sabine ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; PLANCOULAINE Patrick ; POTHEAU Christian ; RADIGON Philippe ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMON Sophie ; SIMONNET Nicolas ; VELGHE Jacques ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien ; VOISIN Michel ; WOUTERS Christian.

Suppléants : APPERE Roger ; CHENON Didier ; DAUDON Moise ; DELANNOY Pascal ; FAYETTE Jean ; GALLINARO Jean-Marie ; JEANROT Frédéric ; LECLERE Henri ; LEONNARD Marie ; LHARDY Claude ; PASCAUD Pierre ; PICHON Bruno ; PLUVIAUD Mickaël ; TIXIER Michel.

Excusés : AUGER Pierre ; BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; DIAZ Florence ; DINDAULT Gérard ; GAZONNAUD Jean Luc ; HUMBERT Isabelle ; LAMONTAGNE Gilles ; LEJEUNE Etienne ; LUGUET Fabienne ; MENAGER Eric ; MERLAUD Jean-Luc ; PETITJEAN Daniel ; PICQUENOT Quentin ; PIOFFRET Jean-Marc ; SAINTEMARTINE Jean Claude ; VAN DRIEL Arie.

Secrétaire de séance : Monsieur CARIAT Jacky

Monsieur GAZONNAUD J-Luc (NOTH) donne pouvoir à MATIGOT J-Roland
Monsieur LAMONTAGNE Gilles (BETETE) donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
Monsieur DELAPORTE Fabrice (VILLARD) donne pouvoir à VIARD Philippe
Monsieur PICQUENOT Quentin (Le GRAND-BOURG) donne pouvoir à HAMONEAU Nicolas
Madame GLENISSON M-Claude (CCPD) donne pouvoir à AUDONNET J-Louis
Monsieur PETITJEAN Daniel (BONNAT) donne pouvoir à CHAVANT Philippe

DELIBERATION n°2023-02-032

Collège : Affaires générales

	Physique	Voix
Membres	128	190
Présents	72	106
Pouvoirs	6	8
Votants	78	114

Code nomenclature : 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires et la F.P.T.

Objet : Tableau des emplois

Monsieur Le Président rappelle que ce tableau recense les emplois (postes) ayant vocation à être pourvus de manière durable.

Il indique qu'en 2022, le développement des activités de compostage collectif a nécessité en 2022 le recours à un emploi contractuel à hauteur de 0.45 ETP. Cette activité va encore se développer en 2023 et

permet également d'assurer des remplacements en déchèterie. Il est donc proposé de pérenniser un emploi d'agent de compostage / déchèterie au sein de l'équipe recyclage.

Monsieur le Président propose d'approuver cette création d'emploi.

Monsieur le Président indique également que le projet d'évolution du poste de chargé.e des professionnels au sein de l'équipe relations usagers. En effet, l'évolution des missions du poste vers plus d'autonomie, de management transversal, de contrôle et de fonctions d'application/de maîtrise (niveau Bac ou Bac +2) est de nature à justifier le passage de catégorie C à B pour le poste de chargé.e des professionnels.

Monsieur le Président propose d'approuver cette modification d'emploi.

Monsieur le Président indique également qu'au sein du service assainissement, plusieurs emplois ont été requalifiés en catégorie B (4 techniciens SPANC) en 2022, s'appuyant sur la technicité requise pour exercer les missions de contrôle de conception des installations nouvelles. Dans le même temps, l'élargissement du service et l'accroissement de l'équipe positionnent les attendus du chef de service sur des missions encore plus centrées sur le pilotage, le management et la structuration du service, tout en conservant un besoin d'expertise élevée. Il devient donc cohérent d'envisager le passage de catégorie B à A pour le poste de chef de service.

Monsieur le Président propose d'approuver cette modification d'emploi.

BO CR

Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité

- D'approuver la création d'emploi « d'agent de compostage / déchèterie » au sein du pôle « filières » ;
- D'approuver la modification d'un emploi « passage de catégorie C à B pour le poste de chargé.e des professionnels » au sein du pôle « proximité usagers » ;
- D'approuver la modification d'un emploi « passage de catégorie B à A pour le poste de chef de service » au sein du service « eau & assainissement » ;
- D'approuver le tableau des emplois mis à jour

PUBLICATION : 18 AVR. 2023

A NOTH,
Le Président
Patrick Rougeot



